



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Philippe Vuillemin – De Renens à Pékin, sur les traces de Marco Polo, quels bénéfices, quels cadeaux ?

Rappel de l'interpellation

Le Conseil d'Etat voyage et certains plus que d'autres : tant mieux pour le canton. Mais il est peu usuel que le chef du Département de la santé et de l'action sociale voyageât pour les terres lointaines et que l'on soit si peu renseigné sur les conditions et les effets de ce voyage en Chine.

Il est de bon ton d'ergoter sur les cadeaux reçus, les soi-disant avantages procurés, alors que depuis la nuit des temps il est d'usage qu'un chef d'Etat que vous avez reçu vous honore en retour d'un présent ou vous facilite la vie, même à titre privé.

La malice des temps, et ceci contre notre opinion personnelle, nous oblige néanmoins à poser la première question suivante :

- 1. dans quelles conditions et pourquoi le chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est-il rendu en Chine ? Des cadeaux ou d'autres facilités ont-ils été échangés ?**

Il y a un peu plus de deux ans, des Chinois se sont approchés d'EMS vaudois leur faisant, entre autres, des offres financières et des collaborations mirobolantes. L'opacité de ces transactions a rapidement éveillé la méfiance et, à l'exception d'un EMS semble-t-il, les autres ont promptement mis un terme à ce qui aurait pu être une tromperie. Sachant que le Département de la santé et de l'action sociale surveille les EMS comme le lait sur le feu, il devait être au courant de cette affaire ; d'où notre deuxième question :

- 2. le chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est-il rendu en Chine pour établir des collaborations, voire déjà des contrats, au profit de nos EMS ou hôpitaux et dans l'affirmative, lesquels ?**

La malice des temps toujours, veut que par un extraordinaire hasard, se tienne du 4 au 6 juillet 2018, le congrès de l'immersion communautaire avec parmi d'autres, deux travaux d'étudiants en médecine suggérés par leurs tuteurs et qui s'intitulent comme ceci : « Déterminants de l'implication des familles dans la prise en soin des patients atteints de démences en Chine », pour l'un et « Démence de type Alzheimer dans la région du WUXI, en Chine, quel type d'approche thérapeutique ? » pour l'autre.

Ne nous faisant que très peu d'illusions sur la « spontanéité » des sujets proposés, nous souhaitons poser la troisième question suivante :

- 3. Quels bénéfices, le chef du département et le Département de la santé et de l'action sociale ont-ils récoltés en matière de comparaison des prises en charge vaudoises et chinoises des maladies démentielles ? Cela signifie-t-il — alors que le Canada vérifie la validité des outils PLAISIR, ce qui est un cadeau en soi — que le Département de la santé et de l'action sociale envisage de valider la prise en charge des maladies démentielles par un institut chinois ?**

Réponse du Conseil d'Etat

Le Canton de Vaud entretient depuis 2010 des échanges réguliers avec la province chinoise du Jiangsu. Le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a notamment conduit une délégation dans ces contrées en octobre 2010 et la dernière délégation, conduite par le Conseiller d'Etat Pascal Broulis remonte à avril 2013.

La venue du président chinois Xi Jinping en Suisse en janvier 2017 a été l'occasion de renforcer ces liens. Le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a en effet renouvelé le Mémoire signé en 2010 dans la cadre de la réception officielle organisée par la Confédération. Durant la seconde partie de sa visite en Suisse, le président chinois s'est arrêté dans le Canton de Vaud. La volonté de renforcer les relations avec le Canton de Vaud s'est traduite par les visites successives de l'ambassadeur de Chine en Suisse et de la première vice-gouverneure du Jiangsu.

Lors de ces rencontres, les différents domaines de collaboration ont été abordés. La volonté du Conseil d'Etat de se concentrer sur des partenariats concrets et dans la durée a été réitérée. Le Jiangsu traversant une phase de renouvellement des autorités, plusieurs visites planifiées pour la fin de l'année 2017 ont été annulées.

1) dans quelles conditions et pourquoi le chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est-il rendu en Chine ? Des cadeaux ou d'autres facilités ont-ils été échangés ?

Sur les différents domaines qui font l'objet d'un partenariat, le secteur de la santé est le principal domaine qui connaît une véritable traduction dans les faits. La Chine, du fait du développement de son système d'assurance maladie et son offre médico-sociale, est intéressée par l'expérience de la Suisse en la matière. Pour la Suisse et le Canton de Vaud, la Chine est intéressante de par sa modernisation dans le domaine médical qui se juxtapose à un traditionnel système de soins communautaire qui doivent lui permettre d'adresser les sérieux enjeux liés au vieillissement de sa population.

Lors de la venue de l'ambassadeur en 2017 sur terres vaudoises, celui-ci a souhaité rencontrer le Chef du Département de la santé et de l'action sociale (CDSAS) et lui a demandé de renouveler le partenariat par une visite sur place. Du fait de l'agenda lié à la présidence du Conseil d'Etat, la mise sur pied d'une délégation officielle, issue du domaine sanitaire, a pu être planifiée au printemps 2018 après en avoir référé au Conseil d'Etat.

Le programme de la délégation, composée de 9 personnes, comportait des visites quotidiennes d'un hôpital, d'un établissement médico-social (EMS) et de rencontres avec les autorités municipales des trois villes de Suqian, Nanjing et de Wuxi.

Le voyage s'est effectué à la charge de l'Etat, sauf pour le Chef du département qui a financé personnellement le billet d'avion du fait qu'il s'est rendu sur place avec sa famille une semaine auparavant durant les vacances scolaires pascales. En moyenne, le coût par personne pour ce voyage a été de CHF 5'150.-.

Des cadeaux officiels de l'Etat de Vaud, à savoir des foulards en soie et des stylos d'une marque suisse, ont été amenés et remis aux représentants des autorités et institutions visitées.

Les cadeaux reçus pendant le séjour en Chine, ont été remis à la Chancellerie, à savoir un vase rouge, une gravure sur du nacre, une sculpture ainsi qu'un paysage imprimé sur du tissu. A cette courte liste s'ajoute un casse-tête en bois qui orne le bureau du médecin cantonal qui a participé au voyage.

2) le chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est-il rendu en Chine pour établir des collaborations, voire déjà des contrats, au profit de nos EMS ou hôpitaux et dans l'affirmative, lesquels ?

Hormis les échanges de pratiques entre professionnels et les vœux échangés à les poursuivre dans le futur, il n'y a pas eu d'échange de facilités, ni de négociations commerciales ou de signature de contrats.

Lors d'une séance suivie d'un repas à Nanjing avec des représentants issus du domaine universitaire, la délégation vaudoise a rencontré, sur demande expresse de l'ambassadeur de Suisse, les dirigeants d'une entreprise présentée comme étant active dans le domaine des parcs d'innovation. Aucun développement n'a découlé de cette rencontre.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat ne relève aucune malice des temps et du hasard quant aux voyages effectués chaque année, en Chine, par 6 étudiants en sciences infirmières de la HES la Source et 6 étudiants de la faculté de Biologie et Médecine de l'UNIL (fin 3^{ème} année de Bachelor). Soutenus par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) dans le cadre des relations internationales, ces échanges sont organisés depuis 2014 avec le double défi de préparer les futurs médecins, infirmières et infirmiers à un contexte mondialisé et d'inscrire dans leurs pratiques la collaboration interprofessionnelle.

Les étudiants effectuent une recherche scientifique dont le thème est choisi par eux-mêmes en concertation avec les tuteurs suisses et les partenaires académiques étrangers. Le résultat de ces recherches font partie intégrante du travail de Bachelor pour les étudiants en sciences infirmières et une validation de module par des crédits ETCS pour les étudiants en médecine. Ces recherches sont présentées chaque année au congrès d'immersion communautaire (IMCO) qui a lieu en juillet. Ce sont plusieurs groupes d'étudiants IMCO qui partent ainsi chaque année en Chine, dans la Province du Jiangsu, mais aussi en Inde dans la région du Karnataka et du Bengale occidental. Les thèmes et les résumés des travaux sont publics : <https://www.chuv.ch/fr/dumsc/dumsc-home/formation/enseignement-pregradue/immersion-communautaire-imco/congres-imco-2018/>

En dehors de ces échanges estudiantins, deux visites au CHUV sont à relever en 2018. A la mi-juin, une délégation du First Hospital de Suqian est venue au CHUV s'intéressant à la prise en charge des patients en néonatalogie de même qu'en juillet, une délégation de deux hôpitaux de Wuxi a également été accueillie.

Concernant les échanges futurs, le CHUV pourrait accueillir à des fins de formation un duo formé d'un médecin et d'une infirmière du First Hospital de Suqian.

3) Quels bénéfices, le chef du département et le Département de la santé et de l'action sociale ont-ils récoltés en matière de comparaison des prises en charge vaudoises et chinoises des maladies démentielles ? Cela signifie-t-il — alors que le Canada vérifie la validité des outils PLAISIR, ce qui est un cadeau en soi — que le Département de la santé et de l'action sociale envisage de valider la prise en charge des maladies démentielles par un institut chinois ?

Le principal bénéfice récolté de ce voyage est l'intérêt à visiter les structures sanitaires et médico-sociales dans un pays qui développe son système de soins avec une densité de personnel fort différente de celles que nous connaissons dans notre pays du fait de la contribution assumée par la famille des patients en Chine. Durant le séjour, la délégation a été notamment impressionnée par :

- le développement des systèmes d'information et moyens technologiques en œuvre dans certains centres de soins tout en relevant les questions de protection des données qui accompagnent ces rapides développements ;
- le fait que des structures hospitalières doivent faire face à plus de 15'000 visites quotidiennes qui pour la plupart sont spontanées et par des patients accompagnés par leurs proches ;
- le système de soins communautaires où dans une même structure sont juxtaposés un EMS, des ateliers de jour, un centre médical de premier recours et des salles où sont dispensés des soins issus de la médecine traditionnelle chinoise.

Par rapport à la deuxième partie de la question, le Département de la santé et de l'action sociale n'a pas d'intention de valider la prise en charge des maladies démentielles par un institut chinois. Les visites et rencontres opérées durant le séjour dans la province du Jiangsu se sont situées à un niveau général et ne sont pas entrées dans des logiques particulières de comparaison ou de validité des outils en place.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 avril 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean